

PARTICIPATION CENTRE AERE

Madame, Monsieur,

Par délibération du 31 août dernier, le Conseil Municipal confirme, cette année, la participation de la commune aux frais liés aux centres aérés pour les enfants de Monchaux sur Ecaillon, dans les conditions énumérées ci-dessous :

- 20 jours maximum (5 jours x 4 ou 1 semaine x 4) sur juillet ou août,
- de 4 à 12 ans,
- en centre aéré uniquement (pas en stage de découverte ou sportif).

Le remboursement s'élève à 10 € par semaine et par enfant (calculé au prorata temporise).

Veuillez fournir en Mairie le justificatif de présence, la facture acquittée et un RIB permettant d'effectuer le virement.

Je vous prie de bien vouloir croire, Madame, Monsieur, en mes sentiments cordiaux et dévoués.

Le Maire

IPNS